



SAINT
ETIENNE
HORS
CADRE

Flâneries design et créatives

SÉJOUR 2 JOURS / 1 NUIT

2 JOURS EN MODE DESIGN, ÇA VOUS TENTE ?

**Découvrez la 13^{ème} édition de la Biennale
Internationale de Design Saint-Étienne**

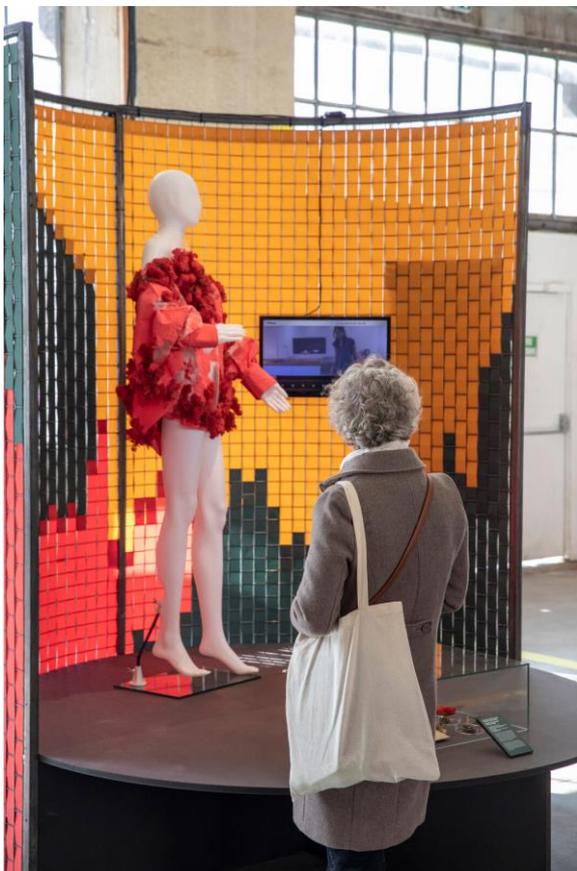


PHOTO NON CONTRACTUELLE

JOUR 1 – VENDREDI

LES EXPOSITIONS DE LA 13^{ÈME} BIENNALE INTERNATIONALE DESIGN 22 MAI / 06 JUILLET 2025 HALLES BARROUIN

9h45 : arrivée aux Halles Barrouin

10h00 : découverte libre des expositions de la Biennale 2025 dans les Halles Barrouin
Thème de l'exposition « Ressource(s), présager demain ».

Avec l'Arménie comme pays invité et Ressource(s), présager demain comme thématique, elle convie tous les publics à venir découvrir des projets audacieux et inédits, partager des idées enrichissantes, vivre une expérience créative autour d'expositions, de conférences, d'ateliers et de festivals de rue.

Déjeuner libre sur place

15h30 : fin de la visite, retour au lieu de dépose du bus

15h45 : départ du site pour rejoindre votre guide pour une découverte du centre-ville.

* L'ordre des visites peut-être inversé



VISITE GUIDÉE “DÉCOUVERTE DU CENTRE-VILLE”

16h10 : rendez-vous avec votre guide à Saint-Étienne Tourisme, 16 avenue de la Libération.

16h15 : début de la visite guidée

On vous propose une petite balade sympathique, à l'image de la ville et on découvre l'identité de Saint-Étienne. On vous parle de l'histoire, mais pas que...

On file vers le vieux quartier Saint-Jacques. À l'image d'un petit village, on déambule dans les rues où belles maisons historiques du XVII^e, boutiques, bars et petits restos se succèdent le long des pavés. On fait un détour par l'avenue de la Libération. On ne regrette pas le crochet, on y découvre de prestigieux immeubles aux superbes façades.

La visite se termine place de l'Hôtel-de-Ville. Deux statues encadrent les marches qui mènent à la Mairie. Ces deux allégories en racontent long sur le passé industriel de la ville. Allez les voir de plus près et si vous grimpez jusqu'au perron, vous aurez en prime une jolie vue sur la place. Un petit selfie avant de se séparer ?

17h15 : fin de la visite place de l'Hôtel de Ville. Découverte en toute liberté de la ville pour un moment shopping ou pour tester les bancs d'essai de Saint-Étienne.



TESTEZ QUELQUES BANCS D'ESSAI EN TOUTE LIBERTÉ

17h15: temps libre en cœur de ville.

L'imagination des designers, **on la teste grandeur nature** à Saint-Étienne le temps des Biennales Internationales de Design. Des objets inédits, conçus par des designers et des entreprises du territoire sont nichés un peu partout en ville.

Nos préférés sont **les bancs d'essai** qui jalonnent les rues et les places. On vous laisse un peu de temps pour flâner et les tester. Ouvrez l'œil, **la place de l'Hôtel de Ville** et juste à côté sa voisine **la place Jean-Jaurès** en regorgent.

Pour reprendre votre bus il faut retourner à l'Office de Tourisme. Ça tombe bien, sur le chemin quelques **chaises orange vif** invitent au repos et aux bavardages.

Si vous ne le saviez pas, « Banc d'essai » est devenu un rendez-vous incontournable au fil des éditions de la Biennale. Bienvenue dans la ville laboratoire du design récréatif...

18h15 : reprise du bus à côté de l'Office de Tourisme, du côté de la porte d'accès PMR, vers les arrêts de bus STAS. Départ pour votre hôtel, installation, dîner, nuitée.

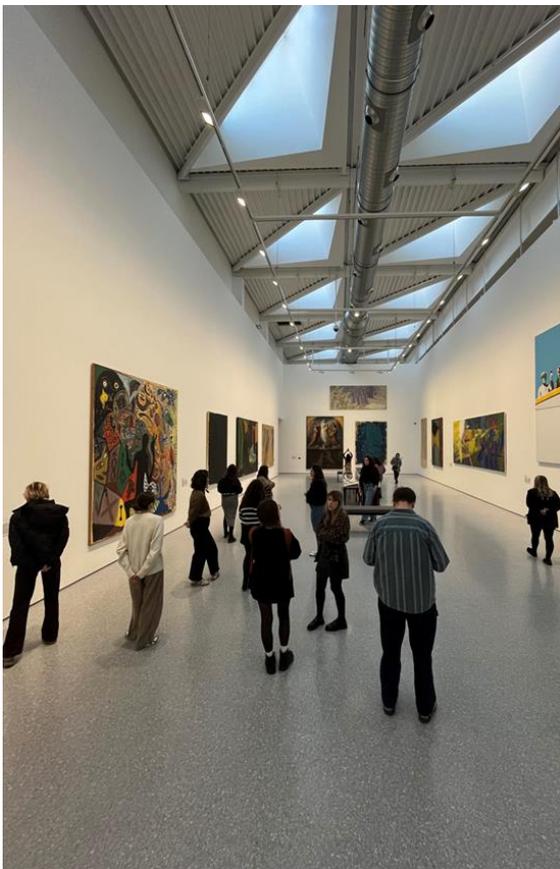


PHOTO NON CONTRACTUELLE

JOUR 2 – SAMEDI MUSÉE D'ART MODERNE ET CONTEMPORAIN

PARCOURS D'ŒUVRES SÉLECTIONNÉES OU VISITE DE L'UNE DES EXPOSITIONS TEMPORAIRES DU MOMENT

10h00 : visite guidée du Musée d'Art moderne et contemporain à Saint-Priest-en-Jarez

Avec ses **35 ans** d'âge et plus de **deux millions de visiteurs**, le musée avait besoin de se refaire une petite jeunesse. Du coup, après une année de rénovation, il réouvre ses portes. Derrière cette drôle de façade toute noire, il y a la plus **grande collection d'art contemporain** en France avec le Centre Georges Pompidou. Si vous ne le saviez pas, c'est le moment de programmer une visite et de découvrir la nouvelle configuration des salles. On se balade au cœur de ce musée aux grands volumes blancs et on y croise une majorité d'œuvres célèbres du XXe siècle mais également une collection d'art ancien, de design et de photographie.

On vous donne le choix entre un **parcours commenté qui présente une sélection d'œuvres** au fil des salles ou la découverte de **l'exposition temporaire du moment**

- **Hors Format, Collections en chantier : jusqu'au 11 août ;**
- **Pierrette Bloch (1928-2017). Une rétrospective : du 16 avril au 21 septembre ;**
- **Charlotte Moth : du 16 avril au 21 septembre.**

11h30 : fin de la visite, passage en boutique pour les personnes qui le souhaitent,

11h45 : départ du musée pour rejoindre le restaurant.

12h15 : déjeuner au Valjoly à Sorbiers

Choix des plats commun à l'ensemble des participants.

Un seul choix d'entrée, de plat et de dessert. Menu non contractuel.

Menu enfant sur demande.



PHOTO NON CONTRACTUELLE

« LE VALJOLY »

Apéritif Kir **ou** jus de fruits

-

Terrine de poisson aux légumes

- ou** Verdurette de saison, bavarois de tomate, crème de basilic
- ou** Terrine de volaille à la fourme de Montbrison et sa petite salade
- ou** Brioche farcie au saumon, sauce aux herbes

-

Noix de joue de bœuf mitonné longtemps, garnitures

- ou** Ballottine de volaille aux herbes, jus corsé, garnitures
- ou** Jambon cuit à l'os, sauce madère
- ou** Dos de lieu noir, crème de crustacés et ses garnitures

-

Soufflé glacé à l'orange

- ou** Tarte aux pommes tièdes, glace vanille
- ou** Verrine exotique : mousse mangue et salade de fruits
- ou** Crème caramel à l'ancienne

¼ de vin et café ou infusion par pers

Option supplément fromage : + 2,50 €

Assiette de fromages régionaux **ou** fromage blanc à la crème

Vous prenez cette option pour votre groupe ? Dites-le-nous lors de votre réservation.
Le choix du type de fromage se fera individuellement sur place.

14h30 : départ du restaurant pour rejoindre le Site Le Corbusier.



SITE LE CORBUSIER VISITE DE LA MAISON DE LA CULTURE ET DE L'ÉGLISE SAINT-PIERRE

14h50 : arrivée sur le parking de la Maison de la Culture du site Le Corbusier à Firminy. Retrouvez votre guide à l'accueil.

15h00 : visite guidée de l'œuvre de l'architecte Le Corbusier (Maison de la Culture et Église)

Une ville dans la ville, en voilà une bonne idée. C'était celle de Le Corbusier, l'architecte visionnaire qu'on ne présente plus. Cette pépite classée deuxième plus grande réalisation dans le monde, c'est à Firminy qu'on la trouve. Le Site de Firminy-Vert régale les connaisseurs et les curieux.

Ce géant sensible abrite une **Unité d'Habitation** aux rues multicolores, une **église** un peu bizarre en forme de cône, une **Maison de la Culture** concave **classée UNESCO**, un **Stade** façon amphithéâtre et une **Piscine**. On va de surprises architecturales en anecdotes décalées. **Boutique**.

16h30 : fin de la visite, passage en boutique ou prolongement de l'expérience

Poussez l'expérience Le Corbusier avec un petit tour d'expo.

Découvrez librement l'exposition temporaire « Nos pieds d'argile » de la designeuse **matali crasset** qui s'inscrit dans la thématique « Ressource(s), présager demain » portée par la Biennale Internationale Design 2025.

16h30 ou 17h00 selon option choisie : reprise du bus, retour dans votre région, fin de nos services.

TARIFS 2025

Séjour « Deux jours en mode design, ça vous tente? » 2 jours / 1 Nuit

Tarifs indicatifs par personne hébergée en chambre double ou twin en hôtel *** ou **** pour une arrivée un vendredi. Tarifs variables selon l'hôtel choisi et les dates du séjour

182,00 € TTC / personne (20 pers minimum à 25 pers.)

173,00 € TTC / personne (de 26 à 30 pers.)

170,00 € TTC / personne (de 31 à 40 pers.)

167,00 € TTC / personne (de 41 pers à 50 pers.)

Ce prix comprend : les visites contenues dans ce programme (hors options), les nuitées, dîners, petits déjeuners et taxes de séjours. Une gratuité chauffeur professionnel.

Ce prix ne comprend pas : le transport, les services d'un accompagnateur sur place, les extras consommés en dehors des menus proposés, le supplément single.

En option :

- Biennale du Design : visite guidée de l'une des thématiques de l'exposition « Ressource(s), présager demain » : devis sur demande
- Site Le Corbusier : visite guidée de l'exposition Biennale (en supplément à la visite guidée du site), devis sur demande
- Le fromage est en option et à réserver lors de votre confirmation

Conditions :

- Valable pour une arrivée un **vendredi** ; autre jour d'arrivé, on vous propose une nouvelle offre tarifaire
- Minimum 20 personnes.



Contactez-nous, on s'occupe de tout.

SÉJOURS & CIRCUITS

Christophe ROY

04 77 49 39 08 • 06 32 19 89 38

Patricia MENU

04 77 49 39 15

groupes@saint-etiennetourisme.com

www.saint-etienne-hors-cadre.fr/sejours-groupes/sejours

VISITE USINE BADOIT & SAINT-GALMIER

Estelle CHARVOLIN

06 62 93 49 43

e.charvolin@saint-etiennetourisme.com



Organisation
des Nations Unies
pour l'éducation,
la science et la culture.



saint-étienne
Ville de design
• Membre du Réseau UNESCO
des villes créatives
depuis 2010



QUALITÉ
TOURISME

ISO 20121

BUREAU VERITAS
Certification



SÉM

SAINT-ÉTIENNE
la métropole
tourisme & congrès

Formulaire d'information standard – Vente de séjour packagé de plus de 24 h et/ou incluant l'hébergement.

Le combiné de services de voyage qui vous est proposée est un forfait au sens de la directive (UE) 2015/2302 et de l'article L.211-2 II du code du tourisme.

Vous bénéficierez donc de tous les droits octroyés par l'Union européenne applicables aux forfaits, tels que transposés dans le code du tourisme. Saint-Étienne Tourisme et Congrès sera entièrement responsable de la bonne exécution du forfait dans son ensemble.

En outre, comme l'exige la loi, Saint-Étienne Tourisme et Congrès dispose d'une protection afin de rembourser vos paiements et, si le transport est compris dans le forfait, d'assurer votre rapatriement au cas où elle deviendrait insolvable.

Droits essentiels au titre de la directive (UE) 2015/2302 transposée dans le code du tourisme

- Les voyageurs recevront toutes les informations essentielles sur le forfait avant de conclure le contrat de voyage à forfait.

- L'organisateur ainsi que le détaillant sont responsables de la bonne exécution de tous les services de voyage compris dans le contrat.

- Les voyageurs reçoivent un numéro de téléphone d'urgence ou les coordonnées d'un point de contact leur permettant de joindre l'organisateur ou le détaillant. Les voyageurs peuvent céder leur forfait à une autre personne, moyennant un préavis raisonnable et éventuellement sous réserve de payer des frais supplémentaires.

- Le prix du forfait ne peut être augmenté que si des coûts spécifiques augmentent (par exemple, les prix des carburants) et si cette possibilité est explicitement prévue dans le contrat, et ne peut en tout cas pas être modifié moins de vingt jours avant le début du forfait. Si la majoration de prix dépasse 8 % du prix du forfait, le voyageur peut résoudre le contrat. Si l'organisateur se réserve le droit d'augmenter le prix, le voyageur a droit à une réduction de prix en cas de diminution des coûts correspondants.

- Les voyageurs peuvent résoudre le contrat sans payer de frais de résolution et être intégralement remboursés des paiements effectués si l'un des éléments essentiels du forfait, autre que le prix, subit une modification importante. Si, avant le début du forfait, le professionnel responsable du forfait annule celui-ci, les voyageurs peuvent obtenir le remboursement et un dédommagement, s'il y a lieu.

- Les voyageurs peuvent résoudre le contrat sans payer de frais de résolution avant le début du forfait en cas de circonstances exceptionnelles, par exemple s'il existe des problèmes graves pour la sécurité au lieu de destination qui sont susceptibles d'affecter le forfait.

- En outre, les voyageurs peuvent, à tout moment avant le début du forfait, résoudre le contrat moyennant le paiement de frais de résolution appropriés et justifiées.

- Si, après le début du forfait, des éléments importants de celui-ci ne peuvent pas être fournis comme prévu, d'autres prestations appropriées devront être proposées aux voyageurs, sans supplément de prix. Les voyageurs peuvent résoudre le contrat sans payer de frais de résolution lorsque les services ne sont pas exécutés conformément au contrat, que cela perturbe considérablement l'exécution du forfait et que l'organisateur ne remédie pas au problème.

- Les voyageurs ont aussi droit à une réduction de prix et/ou à un dédommagement en cas d'inexécution ou de mauvaise exécution des services de voyage.

- L'organisateur ou le détaillant doit apporter une aide si le voyageur est en difficulté.

- Si l'organisateur ou le détaillant devient insolvable, les montants versés seront remboursés. Si l'organisateur ou le détaillant devient

insolvable dès le début du forfait et si le transport est compris dans le forfait, le rapatriement des voyageurs est garanti. Saint-Étienne Tourisme et Congrès a souscrit une protection contre l'insolvabilité auprès de l'APST. Les voyageurs peuvent prendre contact avec l'APST – 15 avenue Carnot 75017 Paris 01 44 09 25 35 info@apst.travel

- Si des services leur sont refusés en raison de l'insolvabilité de Saint-Étienne Tourisme et Congrès.

CONDITIONS PARTICULIÈRES DE VENTE (CPV) DE FORFAITS ET DE SERVICES TOURISTIQUES DE SAINT-ÉTIENNE TOURISME ET CONGRÈS.

Conformément à l'article R211.4 du Code du Tourisme, les présentes conditions particulières de ventes ont vocation à informer les clients de Saint-Étienne Tourisme et Congrès préalablement à la signature du contrat.

Conformément à l'article L211.9 du Code du Tourisme, ces informations précontractuelles feront partie intégrante du contrat et ne pourront être modifiées que dans le cadre d'un accord expressément convenu entre les parties.

Ces CPV pourront être modifiées et mises à jour par Saint-Étienne Tourisme et Congrès à tout moment. Les CPV applicables sont celles en vigueur au moment de la commande.

Les présentes CPV sont communiquées au client au moment de la réservation d'une prestation auprès de Saint-Étienne Tourisme et Congrès et consultables et téléchargeables sur le site internet : <https://www.saint-etienne-hors-cadre.fr/sejours-groupes/notre-service/>

1. Formation du contrat

1.1 – Dispositions générales

La réservation de l'une des prestations de services touristiques (hébergement, transports, séjours, visites guidées, billetterie...) proposés par Saint-Étienne Tourisme et Congrès implique l'acceptation sans réserve des dispositions de nos conditions particulières de vente (CPV).

1.2 – Formation du contrat

En dehors du site internet, toute demande de réservation sera communiquée par écrit à Saint-Étienne Tourisme et Congrès, soit sur place, soit par courriel à groupes@saint-etienne-tourisme.com, soit par courrier à Saint-Étienne et Congrès Tourisme, 16 avenue de la Libération - 42000 Saint-Étienne

Toute commande sera considérée comme définitive qu'à compter :
- d'une part de la réception du contrat ou proposition complété, daté et signé, sous réserve de la confirmation par Saint-Étienne Tourisme et Congrès compte tenu de la faisabilité technique, des places disponibles et le cas échéant d'un nombre de participants minimum. Les éléments du contrat ou proposition relatifs aux demandes particulières du client prévalent à celles figurant sur les présentes CPV sans préjudice des textes en vigueur.
- et d'autre part, de la réception du solde pour toutes réservations à moins de 7 jours du début de la prestation ou d'un acompte de 30 % pour les sorties à la journée et de 50% pour les courts et longs séjours, du montant total des prestations dans les autres cas et selon la nature des prestations.

De plus, toute option téléphonique ou écrite n'est reconnue par Saint-Étienne Tourisme et Congrès que comme une prise d'intérêt. Elle ne peut occasionner aucune réservation ferme de sa part.

2. Conditions de réalisation des prestations

Pour toutes les prestations vendues par Saint-Étienne Tourisme et Congrès compte tenu de leur nature déterminée dans le temps,

elles ne pourront en aucun cas être prolongées après la date d'échéance de la prestation.

Le client doit se présenter le jour précisé et aux heures mentionnées sur le contrat de réservation.

2-1 Pour les séjours avec hébergement

Les prestations d'hébergements inclus ou pas dans un forfait sont calculées en nombre de nuits (nuitées). Les prix comprennent la location de la chambre et le petit déjeuner, ou la demi-pension, ou la pension complète. Les services ou prestations inclus dans le forfait sont précisés sur notre site Internet ou sur notre devis ou sur nos différentes brochures pour chacune des prestations. Sauf indication contractuelle contraire, ils ne comprennent pas les boissons des repas et les autres éventuels suppléments. Lorsqu'un client occupe seul une chambre prévue pour loger deux personnes, il lui est facturé un supplément dénommé "supplément chambre individuelle" ou « supplément single ».

2-2 Pour la réservation de visites guidées

Pour l'ensemble des visites guidées, la visite peut être annulée par Saint-Étienne Tourisme et Congrès en vue de meilleures conditions météorologiques ou dans les cas de force majeure visés à l'article de 6.3 des présentes CPV – dans ce cas il vous sera restitué le montant versé sans pour cela prétendre à une quelconque indemnisation. Chaque participant doit se conformer aux règles de sécurité, de prudence, de circulation et suivre les conseils du guide, tout au long de la visite. Les enfants sont sous l'entière responsabilité des parents, tuteurs et enseignants ou responsables de l'enfant. Les visites se déroulant à pied, les participants devront être équipés de bonnes chaussures et de vêtements adaptés aux conditions météorologiques du jour.

Le client doit se présenter le jour précisé aux heures et lieux mentionnés sur le contrat.

Sauf indication contraire, la taille maximale de 25 personnes. Au-delà de ce seuil, la présence d'un 2^{ème} guide est obligatoire sous réserve de disponibilité.

3. Rétractation

Le droit de rétractation de 14 jours ne s'applique pas aux prestations d'hébergement, de transport, de restauration, de loisirs (billetteries, visites guidées...) qui sont fournis à une date ou à une période déterminée en application de l'article L121-21-8, 12° du code de la consommation.

4. Prix

Tous les prix sont affichés en euros et en TTC. Les prix indiqués dans la brochure groupes Saint-Étienne Tourisme et Congrès sont calculés sur la base de 20 ou 25 personnes minimum selon les circuits. Les prix, horaires et itinéraires édités dans ce document, ne sont pas contractuels et peuvent être modifiés. Le prix ont été établis au 30 Septembre de l'année N-1 en fonction des taux de TVA en vigueur et des conditions reçues des prestataires de services avec lesquels nous travaillons. Toute modification d'au moins l'une de ces conditions susceptibles d'entraîner un changement de tarif sera communiquée au client dans les meilleurs délais, avec un préavis de 30 jours par rapport à la date de départ du voyage.

Ces prix comprennent : les visites et excursions facultatives réalisables avec un minimum de 20 ou 25 participants, les frais d'hébergement en chambre double, de restauration (service et taxes compris) et les boissons avec repas (sauf mention contraire) selon le programme, les visites, les excursions, les animations et les soirées prévues au programme, la gratuité pour le chauffeur professionnel du car, la taxe de séjour, le supplément en chambre individuelle.

Sauf stipulation contraire dans un descriptif d'une prestation confirmée dans le contrat, ne sont pas comprises dans le prix : les dépenses à caractère personnel, les assurances, les prestations facultatives ou optionnelles non incluses dans le descriptif de la

prestation et le cas échéant la taxe de séjour. Toutes les dépenses extraordinaires consécutives à un événement dont Saint-Étienne Tourisme et Congrès ne peut être tenue responsable.

5. Paiement

Pour les voyages d'une journée : le solde est à verser à réception de la facture. Il est calculé selon le nombre effectif de participants annoncé à J-3 pour les déjeuneur croisière ou J-2 pour les repas au restaurant, sauf exception notifiée dans le contrat. Le nombre de personnes annoncées dans les délais ci-dessus sera retenu pour facturation.

Pour les séjours (2 jours et plus) : le client devra verser à Saint-Étienne Tourisme et Congrès, sur présentation d'une facture, le solde de la prestation convenue et restant due, et ceci un mois avant le début du séjour. Le client devra également fournir à Saint-Étienne Tourisme et Congrès la liste nominative des membres du groupe comportant la liste précise des personnes partageant les chambres. Le client n'ayant pas versé le solde à la date convenue est considéré comme ayant annulé son voyage. Dès lors, la prestation est de nouveau offerte à la vente et aucun remboursement ne sera effectué.

Le paiement s'effectue :

En espèces : en euros uniquement, dans les bureaux de Saint-Étienne Tourisme et Congrès dans la limite prévue par les articles L112-6 et D112-3 du Code Monétaire et Financier, Par chèque national bancaire ou postal : libellé à l'ordre de Saint-Étienne Tourisme et Congrès, et la photocopie du passeport ou de la carte nationale d'identité pourra être demandée, Par virement bancaire SEPA (voir IBAN sur facture et/ou contrat), Saint-Étienne Tourisme et Congrès adressera une facture au client après confirmation totale de l'inscription.

6. Conditions d'annulation

6.1 Du fait du client : groupes, individuels et groupes constitués d'individuels

Conformément à l'article L. 211-14, I du Code du Tourisme, le client peut annuler le contrat à tout moment avant le début de la prestation, moyennant de respecter la procédure et les conditions de remboursement suivants :

- Toute annulation partielle ou totale doit être notifiée par courriel à groupes@saint-etienne-tourisme.com, ou par lettre recommandée avec accusé de réception à Saint-Étienne Tourisme, 16 avenue de la Libération - 42000 Saint-Étienne.

- Annulation des services touristiques à l'unité et forfaits, entraîne la retenue des frais d'annulation comme suit, sauf indications particulières contractuelles :

a) **D'individuels dans un groupe** :

- annulation plus de 30 jours avant le début du séjour : 10 % du prix du séjour,

- annulation entre le 30^{ème} et le 21^{ème} jour inclus : 25 % du prix du séjour,

- annulation entre le 20^{ème} et le 8^{ème} jour inclus : 50 % du prix du séjour,

- annulation entre le 7^{ème} et le 2^{ème} jour inclus : 75 % du prix du séjour,

- annulation à moins de 2 jours : 90 % du prix du séjour.

En cas de non présentation du client ou retard, il ne sera procédé à aucun remboursement.

b) **D'un groupe** :

- jusqu'à 30 jours avant le départ : 10% / personne,

- entre 30 et 21 jours : 25 % du forfait / personne,

- entre 20 et 8 jours : 50 % du forfait / personne,

- entre 7 et 2 jours : 75 % du forfait / personne,

- moins de 2 jours du départ ou non présentation du groupe : 100 % du forfait / personne.

Selon les prestations touristiques sélectionnées, des conditions d'annulation particulières peuvent être appliquées. Elles seront notifiées sur le contrat.

En cas d'interruption du séjour par le client, il ne sera procédé à aucun remboursement.

Une annulation partielle correspond à une réduction d'un des éléments de la prestation. La règle du prorata sera appliquée sur la base des modalités de dédommagement prévues ci-dessus. Ces dispositions ne s'appliquent pas, lorsqu'est conclu un accord amiable entre l'office de tourisme et le client.

6.2 Du fait de Saint-Étienne Tourisme et Congrès

Conformément à l'article L. 211-14, III du Code du Tourisme, Saint-Étienne Tourisme et Congrès peut annuler le contrat et rembourser intégralement le client des paiements effectués, sans qu'il y ait lieu à une indemnisation supplémentaire, si :

1. Le nombre de personnes inscrites pour le service touristique ou le forfait est inférieur au nombre minimal indiqué dans le contrat et que Saint-Étienne Tourisme et Congrès notifie l'annulation du contrat au client dans le délai fixé par le contrat, et au plus tard :

- 20 jours avant le début de la prestation dans le cas où sa durée dépasse 6 jours,
- 7 jours avant le début de la prestation dans le cas où sa durée est de 2 à 6 jours,
- 48 heures avant le début de la prestation dans le cas où sa durée est inférieure à 2 jours.

2. Autres cas d'annulation par Saint-Étienne Tourisme et Congrès. Lorsqu'avant le début de la prestation Saint-Étienne Tourisme et Congrès annule la prestation, le client, sans préjudice des recours en réparation des dommages éventuellement subis, sera remboursé immédiatement et sans pénalité de la somme versée. Il recevra en outre une indemnité au moins égale à la pénalité qu'il aurait supportée si l'annulation était intervenue de son fait à cette date. Ces dispositions ne s'appliquent pas, lorsqu'est conclu un accord amiable ayant pour objet, l'acceptation par le client d'une prestation de substitution proposée par l'OT.

6.3 Cas de force majeure

Le client et Saint-Étienne Tourisme et Congrès ont le droit d'annuler le contrat avant le début de la prestation sans payer de frais d'annulation lorsque qu'une annulation ou une modification est imposée par un cas de force majeure, tel que – à titre indicatif mais non limitatif la survenue d'un cataclysme naturel, d'un conflit armé, d'un conflit du travail, d'une injonction impérative des pouvoirs publics, d'une perturbation des transports, d'un accident d'exploitation, d'une pandémie, d'un arrêté préfectoral – c'est-à-dire de l'occurrence d'un événement imprévisible, indépendant de la volonté et qu'il est impossible de surmonter malgré les efforts pour y résister.

La partie qui invoque la force majeure liée à un événement précité doit le notifier à l'autre partie par tous les moyens d'une manière claire, compréhensible et apparente sur un support durable dans les plus brefs délais. Les parties pourront se concerter, dans la mesure du possible avant la prestation, pour examiner de bonne foi si le contrat doit se poursuivre ou prendre fin. La partie lésée par la non-exécution de l'obligation empêchée par l'événement en cause aura le droit d'annuler la prestation sans préavis. En application de l'article 1148 du Code civil il n'y aura lieu à aucun dommage et intérêt.

6.4 Remboursement pour annulation

En dehors d'un accord entre Saint-Étienne Tourisme et Congrès et le client sur un report de la prestation, en cas d'annulation et conformément aux termes de l'article R211-10 du code du tourisme Saint-Étienne Tourisme et Congrès procédera aux remboursements requis en vertu des II et III de l'article L. 211-14 ou, au titre du I de l'article L. 211-14, rembourse tous les paiements effectués par le voyageur ou en son nom moins les frais d'annulation appropriés.

Ces remboursements au profit du voyageur sont effectués dans les meilleurs délais et en tout état de cause dans les quatorze jours au plus tard après l'annulation du contrat.

7. Modification

7.1 Modification du fait du client

Toute demande de modification avant le début de la prestation devra parvenir impérativement par courriel à Saint-Étienne Tourisme et Congrès. Toute modification doit faire l'objet d'un accord préalable de Saint-Étienne Tourisme et Congrès. Chaque demande étant traitée de façon personnalisée, Saint-Étienne Tourisme et Congrès est à la disposition du client pour étudier toutes modifications contractuelles ou toutes demandes de prestations complémentaires.

7.2 Modification du fait de Saint-Étienne Tourisme et Congrès

Conformément à l'article L211-13 du code du tourisme, Saint-Étienne Tourisme et Congrès peut, avant le début de la prestation, modifier unilatéralement les clauses du contrat autres que le prix conformément à l'article L211-12 du code du tourisme. La modification unilatérale de Saint-Étienne Tourisme et Congrès sera possible sans opposition du client si elle est mineure, prévu dans le contrat (conditions climatologiques, quantité de participants, disponibilités du prestataire selon son activité artisanale, ou agricole, panne matérielle du prestataire...) et que le client en est informé le plus rapidement possible de manière claire et écrite.

Pour les modifications majeures, ou qui entraînent une hausse de prix de 8%, le client sera informé le plus rapidement possible de manière claire et écrite sur les conséquences de la modification sur le prix du séjour, et lui permettre de donner son opinion et les conséquences d'une absence de réponse dans ce délai, il lui sera indiqué l'éventuelle prestation de remplacement, ainsi que son prix éventuel. Lorsque les modifications du contrat ou la prestation de substitution entraînent une baisse de qualité du voyage ou du séjour ou de son coût, le client a droit à une réduction de prix adéquate. Si le contrat est résolu et le client n'accepte pas d'autre prestation, Saint-Étienne Tourisme et Congrès rembourse tous les paiements effectués par le client dans les meilleurs délais et en tout état de cause au plus tard quatorze jours après la résolution du contrat, sans préjudice d'un dédommagement en application de l'article L. 211-17 du code du tourisme.

8. Retard / dépassement d'horaire

Le groupe doit se présenter au jour et à l'heure mentionnés sur le(s) bon(s) d'échange. En cas d'arrivée tardive ou différée ou d'empêchement de dernière minute, le client doit prévenir directement le(s) prestataire(s) dont l'adresse et le téléphone figurent sur le contrat. Tout retard pourra entraîner une modification de la durée et du contenu des prestations. Les prestations non consommées au titre de ce retard resteront dues et ne pourront donner lieu à aucun remboursement.

9 – Pénalité de retard

Au-delà de 30 minutes de retard, le guide ne pourra reporter sa visite et la prestation sera facturée dans son intégralité. Cette pénalité sera rajoutée au montant de la facture. En fonction du retard du groupe, une surfacturation pourra être appliquée en fonction des visites.

10. Cession du contrat

Conformément aux articles L211-11 et R211-7 du code du tourisme, le client peut, tant que le contrat n'a produit aucun effet, au plus tard 7 jours avant le début de la prestation et par tout moyen permettant d'en obtenir un accusé de réception, informer Saint-Étienne de la cession du contrat à une autre personne qui satisfait à toutes les conditions applicables à ce contrat et qui remplit les mêmes conditions que le client initial pour effectuer la prestation. En cas de cession, le client et le cessionnaire seront solidairement responsables du paiement du solde du prix ainsi que des frais, redevances ou autres coûts supplémentaires éventuels occasionnés

par cette cession. Saint-Étienne Tourisme et Congrès informera des coûts réels de la cession, lesquels ne devront pas être déraisonnables ni excéder le coût effectivement supporté par Saint-Étienne Tourisme et Congrès du fait de la cession du contrat.

11. Responsabilités

Saint-Étienne Tourisme et Congrès est l'unique interlocuteur du client et répond devant lui de l'exécution des prestations commandées et des obligations découlant des présentes conditions particulières de vente. Il est responsable de plein droit de l'exécution des services prévus au contrat, que ces services soient exécutés par lui-même ou par d'autres prestataires de services, et est tenu d'apporter de l'aide au client en difficulté conformément aux termes de l'article R211-10 (informations utiles sur les services de santé, les autorités locales et l'assistance consulaire, à effectuer des communications longue distance et à trouver d'autres prestations de voyage).

Saint-Étienne Tourisme ne peut être tenu pour responsable des erreurs de réservation qui sont imputables au client ou qui sont causées par des circonstances exceptionnelles et inévitables, de l'inexécution totale ou partielle des prestations commandées dans un cas de force majeure comme défini à l'article 6.4 des présents CPV, au fait d'un tiers, à une mauvaise exécution de ses obligations par le client, ou en cas de faute de ce dernier.

Le client informe Saint-Étienne Tourisme et Congrès, dans les meilleurs délais eu égard aux circonstances de l'espèce, de toute non-conformité constatée lors de l'exécution d'un service de voyage inclus dans le contrat Saint-Étienne Tourisme et Congrès ne pourra être tenu pour responsable des dommages de toute nature pouvant résulter d'une indisponibilité temporaire du site ou d'une interruption de la connexion du client au cours du processus d'enregistrement, de réservation ou de paiement.

Si l'un des services de voyage n'est pas exécuté conformément au contrat Saint-Étienne Tourisme et Congrès remédie à la non-conformité, sauf si cela est impossible ou entraîne des coûts disproportionnés, compte tenu de l'importance de la non-conformité et de la valeur des services de voyage concernés. Si Saint-Étienne Tourisme et Congrès ne remédie pas à la non-conformité dans le délai raisonnable fixé par le client celui-ci peut y remédier lui-même et réclamer le remboursement des dépenses nécessaires.

12. Assurance

Lors de votre réservation, Saint-Étienne Tourisme et Congrès ne vous propose pas de souscrire une assurance multirisque ou annulation et vous invitons à vérifier que vous bénéficiez par ailleurs de ces garanties auprès de l'assureur de votre choix qu'il vous appartiendra de contacter directement en cas de sinistre, afin de déclencher la procédure adaptée.

Dans les autres cas nous vous invitons à vérifier que vous bénéficiez par ailleurs de ces garanties auprès de l'assureur de votre choix qu'il vous appartiendra de contacter directement en cas de sinistre, autre que celui engageant la responsabilité de plein droit de Saint-Étienne Tourisme et Congrès, avant ou pendant la prestation afin de déclencher la procédure adaptée.

13. Protection des données personnelles

Saint-Étienne Tourisme et Congrès est susceptible de collecter des données à caractère personnel nécessaires au traitement informatique de votre inscription et son suivi, ou dans le cadre d'enquêtes de qualité (via courriers électroniques, messages SMS, appels téléphoniques et courriers postaux).

Avec votre accord express nous procéderons à l'envoi de newsletter, de promotions et mailing commerciaux (via courriers électroniques, messages SMS, appels téléphoniques et courriers postaux). Vous pouvez à tout moment vous désinscrire en cliquant sur le lien hypertexte prévu à cet effet en bas de chaque communication digitale ou en adressant un courriel à

donneespersonnelles@saint-etienne-tourisme.com soit par courrier à Saint-Étienne Tourisme et Congrès, 16 avenue de la Libération - 42000 Saint-Étienne, en justifiant de votre identité. Conformément au RGPD vous bénéficiez du droit d'accès et de rectification, de mise à jour, de portabilité et de suppression de ces données vous concernant que vous pouvez exercer en adressant un courriel à donneespersonnelles@saint-etienne-tourisme.com soit par courrier à Saint-Étienne Tourisme et Congrès, 16 avenue de la Libération 42000 Saint-Étienne, en justifiant de votre identité. Vous disposez également de la faculté d'introduire une réclamation auprès de la CNIL.

14. Propriété intellectuelle / photos / illustrations

Les photos, cartes et illustrations contenues dans les brochures et / ou le site Internet sont illustratives et n'ont pas un caractère contractuel. Toute reproduction ou exploitation commerciale ou non de ces éléments est strictement interdite sauf autorisation écrite préalable.

Est également interdite l'extraction réitérée et systématique d'éléments protégés ou non du site www.saint-etienne-hors-cadre.fr causant un préjudice quelconque à Saint-Étienne Tourisme et Congrès ou à l'un de ses prestataires ou fournisseurs.

15. Archivage du contrat

Tout contrat conclu avec le client correspondant à une commande d'un montant supérieur à 120 euros TTC sera archivé par Saint-Étienne Tourisme et Congrès pendant une durée de 10 ans conformément aux articles L213-1, R213-1 et R213-2 du code de la consommation. Saint-Étienne Tourisme et Congrès archivera ces informations et produira une copie du contrat à la demande du client.

16. Réclamation / Litige

Les présentes CGV sont soumises à la loi française. Toute réclamation relative à une prestation doit être adressée à Saint-Étienne Tourisme et Congrès par courriel : groupe@saint-etienne-tourisme.fr ou par lettre recommandée avec accusé de réception dans les 7 jours à compter de la fin de la prestation fournie.

Après avoir saisi notre Service commercial et à défaut de réponse satisfaisante du Service commercial dans un délai de 60 jours ou si la réponse reçue n'est pas satisfaisante, le client peut faire appel au Médiateur du Tourisme et du Voyage (www.mtv.travel).

Si la vente s'effectue en ligne, le client a la possibilité de recourir à la plateforme disponible sur le site <https://webgate.ec.europa.eu/odr> pour régler son litige.

Tout litige qui n'aura pu être réglé à l'amiable relèvera exclusivement du TGI de Saint-Étienne pour une personne morale, et dans le cas d'une personne physique, la compétence est attribuée au Tribunal compétent conformément à l'article L141-5 du Code de la consommation.

Saint-Étienne Tourisme et Congrès

Forme juridique : EPIC

N° Siret : 495 315 426 000 17

Code APE : 7990Z

Immatriculation Atout France : IM042100016

Garanties Financières : APST

15 avenue Carnot - 75017 Paris

Assurance MAIF, contrat

200 avenue Salvador Allende - 79018 Niort Cedex 9

N°3664912A

N°TVA intracommunautaire : FR89495315426

Siège administratif : Office de Tourisme de Saint-Étienne

Métropole, 16 avenue de la Libération - 42000 Saint-Étienne

Tél. 04 77 49 39 00

Tarifs non contractuels.